

JOURS OUVRABLES / NON OUVRABLES ET JOURS DE FERMETURE DES ECHANGES INTERBANCAIRES

Les jours ouvrables sont tous les jours du lundi au vendredi, à l'exception des cas où ces jours sont considérés comme des jours fériés légaux au sens de l'article L3133-1 du Code du travail.

Calendrier des jours non ouvrables en 2019

REPOS HEBDOMADAIRE LE SAMEDI	REPOS HEBDOMADAIRE LE LUNDI
mardi 1er janvier	mardi 1er janvier
lundi 22 avril (Pâques)	samedi 20 avril (veille de Pâques)
mercredi 1er mai	mercredi 1er mai
mercredi 8 mai	mercredi 8 mai
jeudi 30 mai (Ascension)	jeudi 30 mai (Ascension) **
lundi 10 juin (Pentecôte) *	samedi 8 juin (veille de Pentecôte)
jeudi 15 août	jeudi 15 août
vendredi 1er novembre	vendredi 1er novembre
lundi 11 novembre	-
mercredi 25 décembre	mercredi 25 décembre

Jours de fermeture des systèmes de paiement utilisés par les banques en France(en sus des samedis et dimanches)

Jours	Jours de fermeture des systèmes d'échanges (pas d'échanges interbancaires)
Mardi 1er janvier (Jour de l'an)	Fermé
Vendredi 19 avril (Vendredi Saint)	Fermé
Lundi 22 avril (lundi de Pâques)	Fermé
Mercredi 1er mai (Fête du travail)	Fermé
Mercredi 8 mai (Jour de la Victoire)	Ouvert
Jeudi 30 mai (Ascension)	Ouvert
Lundi 10 Juin (Lundi de Pentecôte)	Ouvert
Jeudi 15 août (Assomption)	Ouvert
Vendredi 1er novembre (Toussaint)	Ouvert
Lundi 11 novembre (Armistice 1918)	Ouvert
Mercredi 25 décembre (Jour de Noël)	Fermé
Jeudi 26 décembre (lendemain de Noël)	Fermé

Heures limites de remises des opérations de paiement

Pour être traitées le jour même, vos opérations doivent nous parvenir avant :

Type de mouvement	Limite horaire	Opération portée à votre compte à ... (jours ouvrés)	Opération portée au compte dans la banque bénéficiaire à ... (jours ouvrés)
Virement de trésorerie	11h00	J	J
Virement européen SEPA	09h00	J	J
Prélèvement européen SEPA	16h30	J+2	J+2
Lettre de change	16h30	J+7	J+7

Si J est un jour férié ou bien un jour du calendrier TARGET2 sans échange interbancaire, l'opération est reportée au premier jour ouvré suivant ouvert aux échanges interbancaires.